

## L'Autorité des marchés financiers approuve l'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Tarkett Participation sur les actions de Tarkett

- L'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposée par Tarkett Participation sur les actions de Tarkett a été approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2025.
- Le prix d'Offre est de 17 euros par action et représente une prime de 40,6% et 46,1% par rapport respectivement à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 et 60 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre le 20 février 2025.
- Avant l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis annonçant l'ouverture et le calendrier de l'Offre. L'Offre publique de retrait sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions non apportées à l'Offre publique de retrait, moyennant une indemnisation égale au prix d'Offre, soit 17 euros par action.

### PARIS, FRANCE, 6 JUIN 2025

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a déclaré conforme, le 5 juin 2025, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (OPR-RO) portant sur les actions de Tarkett (« **Tarkett** » ou la « **Société** ») initiée par Tarkett Participation au prix de 17 euros par action Tarkett (l'« **Offre** ») et a apposé le même jour son visa sur la note d'information de Tarkett Participation et sur la note en réponse de Tarkett, respectivement numérotées 25-199 et 25-200.

Les documents visés à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF ont été déposés auprès de l'AMF le 6 juin 2025 et diffusés le même jour.

Avant l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis annonçant l'ouverture et le calendrier de l'Offre.

La documentation relative à l'Offre est disponible sur les sites Internet de Tarkett ([www.tarkett-group.com](http://www.tarkett-group.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Modalités de la transaction

Le prix de l'Offre de Tarkett Participation est de 17 euros par action, soit une prime de 40,6% et 46,1% par rapport respectivement à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 et 60 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre le 20 février 2025.

Il est rappelé que le 24 avril 2025, le Conseil de surveillance de Tarkett a pris connaissance des travaux et de la recommandation du Comité *ad hoc* ainsi que des conclusions de l'expert indépendant Finexsi, qui a conclu que les conditions financières de l'Offre étaient équitables pour les actionnaires de Tarkett. Sur cette base, le Conseil de surveillance a confirmé que l'Offre était dans l'intérêt de la

Société, de ses salariés et de ses actionnaires et a donc recommandé à ces derniers d'apporter leurs titres à l'Offre.

Le 22 mai 2025, le Conseil de surveillance de Tarkett a pris connaissance de l'*addendum* du 22 mai 2025 à l'attestation d'équité de Finexsi établie le 24 avril 2025 confirmant le caractère équitable de l'Offre et des conclusions du Comité *ad hoc* constatant que cet *addendum* ne remettait pas en cause sa recommandation du 24 avril 2025. Sur cette base, le Conseil de surveillance a réitéré son avis favorable sur le caractère équitable de l'Offre.

A l'issue de l'Offre, Tarkett Participation mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions qu'elle ne détient pas, dans la mesure où les actionnaires minoritaires détiennent moins de 10% du capital et des droits de vote de Tarkett. Le retrait obligatoire se fera moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

### **Avertissement**

L'Offre est faite aux actionnaires de Tarkett situés en France et hors de France, à condition que le droit local auquel ils sont soumis leur permette de participer à l'Offre sans nécessiter de la part de Tarkett Participation l'accomplissement de formalités supplémentaires.

### **Contact Relations Investisseurs**

[investors@tarkett.com](mailto:investors@tarkett.com)

### **Contacts Media**

Brunswick - [tarkett@brunswickgroup.com](mailto:tarkett@brunswickgroup.com) - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

Tarkett - [communication@tarkett.com](mailto:communication@tarkett.com)

Hugues Boëton – Tel.: +33 (0)6 79 99 27 15 – Benoit Grange – Tel.: +33 (0)6 14 45 09 26

### **A propos de Tarkett**

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024. Le Groupe compte près de 12 000 collaborateurs et dispose de 24 centres de R&D, 8 centres de recyclage et 35 sites de production. Tarkett conçoit et fabrique des solutions pour les hôpitaux, les écoles, l'habitat, les hôtels, les bureaux, les commerces et les terrains de sport, au service de clients dans plus de 100 pays. Pour construire "The Way to Better Floors", le Groupe s'engage dans l'économie circulaire et le développement durable, conformément à son approche Tarkett HumanConscious Design®. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). [www.tarkett-group.com](http://www.tarkett-group.com)